



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupeement enseignement général

CC
Stéphane Lamour de Caslou
C5

Fiche de stratégie

OBJET : Sujet n°3 : depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

P. JOINTE(S) : /

-

La stratégie nucléaire n'est pas appréciée à l'identique par tous les acteurs. Objet de réflexions très soutenues depuis un demi-siècle, elle a aussi évolué à une rapidité étonnante sans cependant acquérir de tournure définitive. L'une des caractéristiques de la dissuasion, consubstantielle à l'arme nucléaire, est la complexité croissante qu'elle revêt au fur et à mesure qu'augmente le nombre de détenteurs de l'arme. En ce sens, la stratégie nucléaire tend légitimement à en réduire le nombre. Il serait cependant erroné de prétendre l'assimiler à la lutte contre la prolifération, tant la stratégie nucléaire s'inscrit dans une manœuvre politique globale qui relègue la lutte contre la prolifération au rang de stratégie d'accompagnement.

1. Nouveauté de la stratégie nucléaire

Bien que cela n'ait pas été perçu dès son apparition, car il a fallu attendre les années 50 pour que cette opinion se répande, la stratégie nucléaire se distingue de bien des manières par rapport aux stratégies conventionnelles. Jusqu'à la fin des années 40, la caractéristique de l'arme nucléaire presque exclusivement retenue par les analystes était sa capacité à infliger en un coup les dommages matériels que des semaines de bombardements continus peinaient à obtenir. Elle appartenait ainsi à la panoplie des outils militaires de l'armée américaine. Sa différence de nature parut plus évidente lorsque, l'URSS s'en étant dotée, le risque apparut dans le même temps de devenir la cible d'une attaque plus meurtrière encore que celles d'Hiroshima ou de Nagasaki. La nature de l'enjeu lui-même se trouvait ainsi profondément modifié : quelque soit le scénario de mise en œuvre, le risque devenait plus grand que le gain. Bien plus, le risque, si faible fût-il, devenait intolérable. Ce constat aujourd'hui partagé par les gouvernements des plus anciennes nations nucléaires, fut

particulièrement bien transcrit par Jean Guittou lorsqu'il évoqua la métastratégie, élevant ainsi le concept au rang philosophique. Cette aptitude à utiliser l'arme nucléaire n'est cependant pas encore le partage de tous. Les décennies passées ont permis aux Etats-Unis, à la France et à la Grande-Bretagne d'affiner et de publier leur doctrine tandis qu'à des degrés divers, l'URSS puis la Russie, la Chine, l'Inde ou le Pakistan pour ne citer qu'eux, peuvent laisser penser que son emploi pourrait être plus impulsif ou décentralisé.

La différence de nature de cette arme, le prestige dont elle est nimbée, confère aux Etats qui la possèdent une stature internationale incontestable et une singulière garantie de souveraineté. La tentation est donc particulièrement grande de s'en doter pour tous ceux qui en ont la capacité technique.

2. La lutte contre la prolifération est un aspect de la stratégie nucléaire

En ce qu'elle contribue à empêcher l'emploi de l'arme nucléaire, la lutte contre la prolifération est en soi un aspect important de la stratégie nucléaire, dont un paradoxe est de parvenir à la suppression de tout armement nucléaire et donc probablement de cette stratégie.

Les efforts déployés par l'ONU et Etats-Unis attestent de l'importance de ce mode d'action qui vise à diminuer le nombre des protagonistes. Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), entré en vigueur il y a 35 ans, a défié les prédictions selon lesquelles l'arme nucléaire se trouverait aujourd'hui entre les mains de 15 à 50 Etats. « Avec 188 Etats parties, c'est le traité qui a reçu l'adhésion la plus universelle, et il continue de représenter la pierre angulaire de la sécurité mondiale », a pu dire le Secrétaire général de l'ONU.

3. Mais la stratégie nucléaire recouvre bien d'autres aspects

L'essence de la stratégie nucléaire se trouve néanmoins ailleurs. Elle réside principalement dans la capacité à dissuader tout adversaire de transgresser la souveraineté d'un Etat ou de s'en prendre à ses intérêts vitaux.

C'est bien dans ce domaine que les penseurs français ont concentré leur réflexion en accompagnement de l'acquisition et du développement de l'arme nucléaire. L'arme est peu de chose sans la doctrine et la doctrine n'est rien sans l'arme. La stratégie déclaratoire fait l'objet d'attentions aussi soutenues que le perfectionnement des capacités technologiques. La cohérence entre les deux doit par-dessus tout convaincre de l'efficacité de l'ensemble.

La crédibilité de la mise en œuvre est ainsi érigée en clé de voûte. L'organisation humaine et les capacités matérielles, en particulier, font l'objet d'une publicité suffisante, au travers de tirs d'essais par exemple, pour ne laisser aucun doute quant aux performances annoncées.

La stratégie nucléaire vise aussi à persuader l'adversaire que les dommages auxquels il s'expose excèdent les gains qu'il convoite. Dans le cas français, la capacité de destruction totale est limitée, selon cette idée, à la stricte suffisance. C'est, en plus de raisons financières évidentes, la raison pour laquelle la France n'a jamais été tentée par le surarmement auquel se sont livrés Etats-Unis et URSS durant la guerre froide.

Enfin, la doctrine nucléaire, qui participe au socle de la stratégie nucléaire, fait connaître le domaine couvert par la dissuasion sans toutefois le préciser de manière excessive. Il s'agit là encore de prouver sa détermination, d'éviter que l'adversaire n'ait à rechercher lui-même les contours des « intérêts vitaux » par des tests déstabilisateurs. Il s'agit aussi en conservant un certain flou sur la définition de cette notion d'agir sciemment immédiatement au-delà.

La stratégie nucléaire est d'abord de l'ordre de la dissuasion. La dissuasion peut suffire à déterminer une stratégie nucléaire.

4. Limites de la lutte contre la prolifération

La lutte contre la prolifération est un mode opératoire accessoire mais non alternatif. La lutte contre la prolifération serait sans efficacité si elle n'était adossée à un dispositif dissuasif complet.

La lutte contre la prolifération pose un problème de légitimité. De quel droit certains Etats, détenteurs « historiques » de l'arme nucléaire peuvent-ils en interdire à d'autres la possession. Ce droit est d'ailleurs largement contesté puisque, d'une certaine façon, il s'agit d'une atteinte à la souveraineté des Etats. Les premiers avantages attachés à la détention de cette arme sont en effet l'affirmation et la défense de la souveraineté. Les revendications de l'Iran sont de cet ordre et l'adhésion très large au Traité de Non Prolifération ne doit pas faire oublier les risques pris pour l'acquérir par la plupart des pays qui en ont la capacité technique.

L'attitude récemment adoptée par les Américains en Irak pourrait par contrecoup inciter certains pays à accélérer le processus d'acquisition de l'arme nucléaire. Si l'Irak, détenteur d'armes de destruction massive en 1991 a pu faire cesser l'invasion américaine sur son sol grâce à l'avertissement délivré avec deux Scuds aux têtes chargées de béton, il n'a rien pu opposer en 2003, car il était alors dépourvu d'armes de dissuasion. Et si la principale menace venait des Etats-Unis ? Non seulement ces derniers, sous couvert de lutte contre l'« axe du Mal », prônent la « guerre préventive », mais ils envisagent d'utiliser l'arme nucléaire, y compris contre des pays n'en disposant pas. Et, à leur imposant arsenal stratégique, ils veulent ajouter de nouvelles bombes de haute précision, capables notamment de détruire les bunkers souterrains. Pour ceux qualifiés de rogue states, la survie des gouvernants pourrait être étroitement liée à leur capacité à se doter d'armes de dissuasion.

Conclusion

Depuis la fin de la guerre froide, la lutte contre la prolifération connaît une importance croissante et est largement encouragée et promue par l'ONU. Cette démarche capitale pour la sécurité mondiale ne saurait se substituer à l'ensemble des aspects de la stratégie nucléaire bien que certains de leurs buts soient confondus. L'incitation au désarmement ne peut par ailleurs se concevoir que dans un contexte international respectueux des souverainetés étatiques, ce dont les événements nous donnent chaque année des occasions de douter.